Qualité des panneaux contreplaqués d'importation



Crédits photos : UIPC - FCBA

Réalisation:

Samuel Sa



Avec le soutien de :



REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, UFME, UICB, UIPC, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA.

















Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions collectives dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978. Les projets proposés sont arbitrés par les représentants des professionnels qui valident également leur réalisation.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr

OBJECTIF ET CONTEXTE

Détail Objectif et contexte

Les panneaux de contreplaqués sont soumis à deux grandes règlementations européennes :

- le Règlement Produit de Construction qui définit le marquage CE et impose l'affichage d'un ensemble de caractéristiques essentielles (listées dans la norme harmonisée EN 13986 pour les panneaux à base de bois);
- le Règlement Bois de l'Union Européenne qui impose aux opérateurs mettant pour la première fois sur le marché européen du bois ou des produits à base de bois, de prouver, à travers la conduite d'une « diligence raisonnée », que les bois mis sur les marchés proviennent de forêts exploitées légalement.

La limite de ces réglementations qui s'imposent aux producteurs européens et qui influent de manière négative sur leur compétitivité économique et celle de leurs produits (tant sur le marché français que sur les marchés internationaux), réside dans l'absence de contrôle technique approfondi des produits d'importations.

L'UIPC a donc demandé une campagne de prélèvement de panneaux de contreplaqué de différents niveaux d'usage et d'origines géographiques.

Les essais réalisés concernent 14 panneaux contreplaqués d'importation prélevés sur différents points de vente et en provenance de différentes origines géographiques.

L'ensemble des caractéristiques mesurées et le nombre la nature des écarts par rapport aux déclarations de performance affichées par le fabricant figurent dans le tableau 2.

PRINCIPAUX RESULTATS

Détail Principaux résultats

1. ECHANTILLONNAGE

Numéro lieu de prélèvement	Origine	Qualité de panneaux Placage et collage	Nombre de panneaux	Référence laboratoire
1	Chine	Placage Feuillus EN 636-1	3	16/1608-B 16/1608-C 16/1608-E
		Placage Feuillus EN 636-2	4	16/1608-A 16/1608-D 16/1608-F 16/1608-G
2	Chine	Placage Feuillus EN 636-1	1	16/1804-A
		Placage Feuillus EN 636-2	1	16/1804-B
3	Brésil	Placage résineux EN 636-2	1	16/3190-B
	Chine	Placage Feuillus EN 636-2	1	16/3190-A
4	Indonésie	Placage Feuillus EN 636-3	2	16/3547-A 16/3547-B
5	Asie	Placage Feuillus EN 636-3	1	16/3884-A

Tableau 1 : Origine des prélèvements

2. ESSAIS REALISES SUR LES PANNEAUX

Le FCBA laboratoire mécanique a réalisé les mesures des caractéristiques et propriétés suivantes :

- Lors du contrôle à réception un examen visuel des panneaux (et reconnaissance des essences des faces de certains panneaux)
- Qualité des collages
- > Emission de Formaldéhyde
- Résistance à la flexion

Page | 4 Année de publication : 2017 © FCBA

PRINCIPAUX RESULTATS

3. RESULTATS

Des panneaux en provenance de Chine, d'Asie, d'Indonésie et du Brésil ont été testés. Un certain nombre d'écarts entre les résultats des essais et les déclarations mentionnées sur les panneaux ont été recensés. Quand les paramètres étaient déclarés explicitement, ces écarts (non-conformités) ont été recensés notamment vis-à-vis de la qualité du collage (8 panneaux sur 14 testés) et l'émission de formaldéhyde (2 panneaux /5 non conformes à E1 dont un non conforme à E2).

D'une manière générale, les déclarations mentionnées sur les panneaux ne sont pas pleinement conformes aux exigences déclaratives du marquage CE et il s'avère extrêmement difficile d'avoir accès librement à la déclaration de performances telle qu'exigée par le Règlement Produit de Construction.

Des analyses complémentaires sont en cours.